



**COMMUNE DE RIGNEY**  
**Département du Doubs**

**NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 28 juin 2024  
À 18h30.

Convocation : 24/06/2024

Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Pierre Daoudal

Étaient présents : Anne CONFAIS - Nathalie CONCET - Pascal HERMANN - Lionel TOURNIER - Claude CARTERON - Claudine ROYER - Frédéric HELAINE - Pierre DAOUDAL - Edith MEUTELET -

Étaient excusés :

Étaient absents : Mathieu VIENNET

La séance est ouverte à : 18h30

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2024
- Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)
- Emprunt pour l'acquisition de la station de filtration auprès du Crédit Agricole
- Décision modificative n° 1 budget forêt pour le paiement d'une facture d'investissement de l'année 2023
- Réhabilitation de l'ancienne école : approbation des devis et montage financier (suite)

**Questions diverses**

En préambule, Mme le Maire informe les membres du conseil de la réception de la lettre de démission de M. Pascal BOINOT et qu'elle en a pris acte.

**Délibération n°37 : Approbation du procès-verbal du 24 mai 2024**

Les membres du conseil municipal sont en possession du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2024.

La maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal.

**VOTE :**

*pour :* 7

*contre :*

*abstention :* 1



M. Lionel TOURNIER arrive à 18h40

### **Délibération n°38 : Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)**

Madame le Maire présente de contexte :

#### **I - Contexte réglementaire**

La loi APER de mars 2023 a confié aux communes la capacité de définir des zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (ZAER). Ces zones sont à définir à l'échelle communale pour chaque type d'énergie, en fonction du territoire. Puis un débat doit être organisé au niveau de l'EPCI sur la base des propositions des communes.

Les ZAER doivent permettre de faciliter l'installation de projets ENR par :

- Des délais de procédures réduits
- Des avantages financiers pour les projets

A noter en outre que :

- Hors des ZAER : création d'un comité de projet obligatoire aux frais du demandeur (porteur de projet), présidé par le Maire de la commune
- Une fois les ZAER validées, possibilité d'identifier dans les documents d'urbanisme des zones d'exclusion
- Une zone d'accélération ne conduit pas de manière obligatoire au lancement de projets ENR et il peut accueillir d'autres fonctions

En application de l'article L. 121-16 du Code de l'Environnement, une procédure de concertation du public est organisée afin de recueillir les avis et propositions du public sur la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables.

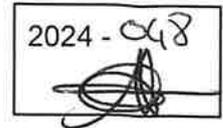
#### **II- Application au territoire Doubs Baumois**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est proposé d'établir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Au sein du conseil communautaire, au début de la séance du 13 mars 2024, une présentation a été faite afin de porter à la connaissance des maires les obligations réglementaires des communes ainsi que la possibilité d'être accompagné pour l'élaboration de ces zones.

En partenariat avec la DDT du Doubs, la CCDB propose un accompagnement à ses communes membres concernant la structuration politique énergétique du territoire Doubs Baumois. Ce soutien est intégralement financé par la CCDB et comporte deux volets :

- Elaboration des cartographies nécessaires à la définition des ZAER : AUDAB (Agence d'urbanisme de Besançon) ;



- Appui à la concertation avec le public, dont les acteurs économiques et agricoles du territoire : bureau d'études CDHU (recruté par l'Agence nationale de cohésion des territoires, ANCT).

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Fin mai : Production de cartographies par l'AUDAB à destination des élus communaux servant de supports pour les réunions d'appropriation des cartes du jeudi 23 mai et du mardi 28 mai 2023
- Juin : Les communes feront remonter leur volonté de ZAER à l'AUDAB par le biais de la CCDB
- Fin juillet : L'AUDAB transmettra les cartes définitives aux communes
- Fin juillet à fin août : Les communes et la CCDB mettront à disposition les cartographies aux administrés avant les réunions publiques
- Fin août/ début septembre : Programmation de quatre réunions publiques par le bureau d'études CDHU :
  - Trois réunions de secteurs (regroupement de plusieurs communes) pour les concertations à destination des habitants ;
  - Une réunion à destination des acteurs économiques et agricoles du territoire
- Septembre : Débat au sein de l'EPCI (Conseil Communautaire)
- Début octobre : Remontée des cartes par l'AUDAB aux services de l'Etat.

Dans ce cadre, la commune Rigney s'inscrit dans la démarche proposée à l'échelle intercommunale du territoire Doubs Baumois et contribuera à la mise en œuvre des modalités suivantes :

- Participer à la réunion d'appropriation des cartographies
- Travailler collectivement les volontés de la commune en matière de ZAER avant le 21 juin 2024
- Mettre à disposition des administrés les documents relatifs aux ZAER potentielles identifiées sur le territoire communal
- Participer aux réunions publiques à destination des habitants
- Participer à la diffusion d'informations relatives aux réunions publiques

Une réunion en lien avec ce sujet s'est déroulée le 14 juin. Le rendu de cette réunion a conduit le conseil à ne pas souhaiter l'installation des systèmes d'énergies renouvelables suivants : éolien - méthanisation. Les cartes fournies par l'AUDAB concernant le photovoltaïque, la géothermie et l'hydraulique ont été ajustées.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- *de s'engager à prendre connaissance et à modifier si nécessaire les cartographies présentées par l'AUDAB dans les délais impartis ;*
- *de s'engager à mettre à disposition les cartographies retenues aux habitants, de la réception des cartes retravaillées jusqu'à la concertation publique ;*
- *de promouvoir par tout support les réunions publiques ;*
- *d'autoriser Madame le Maire à déposer les cartographies auprès des services de l'Etat par l'intermédiaire de l'AUDAB.*

**VOTE :**

*pour :* 9

*contre :*

*abstention :*

**Délibération n°39 : Emprunt pour la migration de la station de filtration auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté**

Madame le Maire rappelle le contexte :

En sa séance du 23 février 2024 (délibération n°9) le conseil municipal a émis un avis favorable à la migration de la station de filtration pour un montant de 60 000€.

Les conseillers municipaux sont en possession du tableau d'amortissement et des caractéristiques de l'emprunt.

La commune souhaite contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 60 000€
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3.65%
- Périodicité : annuelle

L'exposé de Madame le Maire entendu, le conseil municipal décide :

- *d'approuver le tableau d'amortissement présenté*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette contractualisation*

**VOTE :**

*pour :*            9

*contre :*

*abstention :*

**Délibération n°40 : Décision modificative n° 1 budget forêt pour le paiement d'une facture d'investissement de l'année 2023**

Madame le Maire rappelle le contexte :

Une facture d'investissement de l'année 2023 d'un montant de 4 474.33€ n'a pas été prise en compte sur l'exercice 2023. Il s'agit pour le conseil d'ajuster les montants en investissement car au montage du budget aucun paiements d'investissement n'était prévu.

Aussi la décision modificative n°1 du budget de la forêt est proposée comme suit :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 023 : +2767.18€

Recettes : 7022 : +2767.18€

Les montants du budget en section de fonctionnement sont désormais les suivants :

- en dépenses de fonctionnement : 136 865.60€
- en recettes de fonctionnement : 136 865.60€

En section d'investissement :

- Dépenses : 2117 : +2767.18€
- Recettes : 021 : +2767.18€

Les montants du budget en section d'investissement sont désormais les suivants :

- en dépenses d'investissement : 4474.33€
- en recettes d'investissement : 4474.33€

L'exposé de Madame le Maire entendu, le conseil municipal décide :

- *d'accepter la décision modificative n°1 sur le budget forêt*

<b>VOTE :</b> <i>pour :</i> 9 <i>contre :</i> <i>abstention :</i>
--

**Délibération n°41 : Validation des devis dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école : MK Rénovation**

Madame le Maire expose les faits : lors de la réunion du 14 juin, 3 devis ont été présentés pour les travaux de réhabilitation des murs/cloisons/plafonds. Après concertation, le devis établi par MK RÉNOVATION a été retenu (hors sols). Madame le Maire présente les devis de l'entreprise MK Rénovation - AMÉNAGEMENT INTÉRIEURS MURS/CLOISONS/PLAFONDS - pour un montant de 31853.44€ HT - 38 224,13 € TTC

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- *de valider le devis de l'entreprise MK Rénovation pour un montant de 31853.44€ HT - 38 224,13 € TTC*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer le devis*

Mme le Maire ne prend pas part au vote

<b>VOTE :</b> <i>pour :</i> 8 <i>contre :</i> <i>abstention :</i>
--

**Délibération n°42 : Validation des devis dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école : L'ART DU CARRELAGE**

Madame le Maire expose les faits : lors de la réunion du 14 juin, des devis ont été présentés pour les travaux de réhabilitation des sols (hors sanitaire et couloir) : dalles clipsables et carrelage. Après concertation, l'option



de la pose de carrelage a été retenue, pour des questions de durabilité. Madame le Maire présente le devis de l'entreprise L'ART DU CARRELAGE 25 - pour un montant de 16 117.06€ HT / 19 340.47€ TTC

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- de valider le devis de l'entreprise L'ART DU CARRELAGE pour un montant de 16 117.06€ HT / 19 340.47€ TTC
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis

**VOTE :**

pour : 9

contre :

abstention :

**Délibération n°43 : Validation des devis dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école : AB ELECTRICITE**

Madame le Maire expose les faits : lors de la réunion du 14 juin, le choix s'est porté sur la pose d'un faux plafond en dalles, et non en placo. Un devis modificatif a été demandé à AB ELECTRICITE pour la pose de dalles LED, au lieu des points lumineux prévus au départ. Mme le Maire présente le nouveau devis de l'entreprise AB ELECTRICITE - pour un montant de 19 141 .00€ HT / 23 929.20€ TTC

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- de valider le devis de l'entreprise AB ELECTRICITE pour un montant de 19 941.00€ HT / 23 929.20€ TTC
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis

**VOTE :**

pour : 9

contre :

abstention :

Suite aux différentes validations, le montage financier de la phase 1 se présente désormais de la manière suivante :

POSTES DE TRAVAUX	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
Sanitaire	9 402.00€	9 402.00€
Electricité	19 941.00€	23 929.20€
Revêtements murs / cloisons / plafonds	31 853.44€	38 224,13€
Revêtements sols	16 117.06 €	19 340.47 €
Carrelage / faïence	6 871.00€	8 245.20€
<b>TOTAL</b>	<b>84 184.50€</b>	<b>99 141.00€</b>

Une rencontre avec l'ensemble des artisans est prévue le mercredi 10 juillet à 18h00

**Questions diverses**

- **élections législatives** : Mme le Maire remercie les membres du conseil et volontaires qui ont assuré la tenue des élections européennes le 9 juin dernier et remercie également tous ceux qui pourront être présents lors des élections législatives des 30 juin et 7 juillet prochain
- Fête des Rigneysiens le 29 juin à 12h00
- Venue des scouts de France du 10 au 21 juillet : ils camperont sur le site des étangs
- retour sur la rencontre de quartier : secteur de la rte de Vandelans/rue de l'Eglise
- retour sur la rencontre avec M. Robbe pour la protection de la source de Chaudefontaine : il reste optimiste mais au préalable, un bornage de la parcelle doit être réalisé- demande de subvention faite en parallèle - en attente de retour.
- courrier de M. MME CHAMPENOIS suite à la proposition des conditions de vente de la parcelle ZI 034
- Campagne de recensement du 16 janvier au 15 février 2025
  
- **calendrier des rencontres du 2e semestre** : (sous réserve de modifications)

**Conseil Municipal** : vendredi à 18h30

- 26 juillet
- 30 août
- 27 septembre
- 25 octobre
- 29 novembre
- 20 décembre

**Commission travaux** : vendredi à 18h30

- 13 septembre
- 8 novembre

**Commission vie associative**:

- samedi 5 octobre à 9h00

**Commission eau-sécurité-environnement**

- vendredi 11 octobre à 18h30

**Tour de table** :

- Claude CARTERON :
  - relance à faire pour le portail du cimetière
  - le cimetière est très bien entretenu
- Lionel TOURNIER : stationnement devant l'accès pompier Grande Rue : un avis a été déposé sur le pare-brise. Un contact sera pris avec le propriétaire
- Edith MEUTELET : Montgolfière 70 ont envoyé des invitations pour un vol, en remerciement de la mise à disposition des étangs pour l'envol. Une tombola sera faite le jour de la fête des Rigneysiens

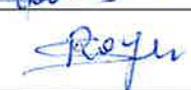
La séance est levée à : 20h00

La secrétaire de séance

Madame le Maire

2024 1053  


<b>DCM 37</b>	<b>APPROBATION DU PROCES- VERBAL DU 24 MAI 2024</b>
<b>DCM 38</b>	<b>DEFINITION DES ZONES D'ACCELRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)</b>
<b>DCM 39</b>	<b>EMPRUNT POUR LA MIGRATION DE LA STATION DE FILTRATION AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE-COMTE</b>
<b>DCM 40</b>	<b>DM N°1 BUDGET FORET POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE 2023</b>
<b>DCM 41</b>	<b>VALIDATION DES DEVIS DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE L'ANCIENN ECOLE – MK RENOVATION</b>
<b>DCM 42</b>	<b>VALIDATION DES DEVIS DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE L'ANCIENN ECOLE – L'ART DU CARRELAGE</b>
<b>DCM 43</b>	<b>VALIDATION DES DEVIS DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE L'ANCIENN ECOLE – AB ELECTRICITE</b>

<b>Noms</b>	<b>Signatures</b>
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	
Pascal HERMANN	
Pascal BOINOT	DEMISSION
Claude CARTERON	
Pierre DAOUDAL	
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	
Frédéric HELAINE	
Lionel TOURNIER	
Mathieu VIENNET	ABSENT